

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°73-2021-168

PUBLIÉ LE 27 SEPTEMBRE 2021

Sommaire

73_PREF_Préfecture de la Savoie / SCPP Service de Coordination des Politiques Publiques

73-2021-09-27-00001 - Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2021 portant délégation spéciale de signature à **??**M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie (2 pages)

Page 3

73_PREF_Préfecture de la Savoie

73-2021-09-27-00001

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2021 portant
délégation spéciale de signature à
M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux
et des forêts, directeur départemental des
territoires de la Savoie



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

**Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 47-2021 portant délégation spéciale de signature à
M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental
des territoires de la Savoie**

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n° 83-8 modifiée du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles,

Vu les articles L.153-54 et R.153-14 du code de l'urbanisme relatifs notamment aux réunions d'examen conjoint des dossiers de mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie ; ensemble le procès-verbal du 24 août 2020 portant installation de M. Pascal BOLOT à la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté ministériel du 3 novembre 2020 portant nomination de M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, en tant que directeur départemental des territoires de la Savoie, à compter du 20 novembre 2020,

Préfecture de la Savoie – Château des Ducs de Savoie – BP 1801
73018 CHAMBÉRY Cedex
Tél : 04 79 75 50 00/ Télécopie : 04 79 75 08 27
Mél : prefecture@savoie.gouv.fr
Site internet : www.savoie.gouv.fr

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 04-2021 du 12 janvier 2021 portant délégation de signature à M. Xavier AERTS, ingénieur des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de la Savoie,

Considérant l'empêchement de la secrétaire générale de présider le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du mardi 28 septembre 2021,

Sur proposition de Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Délégation de signature spéciale est donnée à **M. Xavier AERTS**, en raison de l'empêchement de la secrétaire générale, pour présider le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) du mardi 28 septembre 2021 et signer les décisions qui en découlent.

ARTICLE 2 : Mme la secrétaire générale de la préfecture de la Savoie et M. le directeur départemental des territoires de la Savoie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département.

Chambéry, le 27 septembre 2021

Le préfet,

Signé : Pascal BOLOT